



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-08-2026 /

Dossier complet le : 28-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022861/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque traditionnelle au sol d'une puissance de 2511 kWc sur un terrain constructible.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SUNTERRES

Raison sociale

SUNTERRES

N° SIRET

99325620500010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Cicolella

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance estimée à 2511 kWc destinée à une durée d'exploitation de 30 ans. Aucun travail de démolition ne sera effectué. Le terrain est actuellement exploité pour des céréales. Les structures photovoltaïques seront implantées à l'aide de pieux-battus, garantissant une installation stable et respectueuse de l'environnement. Un réseau de câbles sera enterré, reliant les panneaux entre eux puis centralisant toute l'électricité à un poste de livraison positionné en bordure de centrale. Une clôture périphérique sera installée autour du site pour assurer la sécurité et délimiter la zone. Les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) se limiteront à la création d'une piste carrossable de 3 à 4 mètres de large traversant la centrale, facilitant l'accès aux équipements électriques. Enfin, une citerne souple sera installée à l'entrée du site, afin de répondre aux exigences du SDIS local.

4.2 Objectifs du projet

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), publiée en 2026, fixe une trajectoire de développement du solaire photovoltaïque visant une capacité installée comprise entre 55 et 80 GW à l'horizon 2035. Cette ambition répond à la nécessité d'accroître la production d'électricité décarbonée, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de renforcer la souveraineté énergétique nationale. Les orientations nationales encouragent en outre le développement des installations photovoltaïques sur des espaces déjà artificialisés, dégradés ou à faible enjeu environnemental afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le projet s'implante sur une parcelle ayant fait l'objet d'une exploitation agricole intensive au cours des dernières décennies. Dans ce contexte, la mise en place de la centrale photovoltaïque permettra de réduire les interventions mécaniques et les pressions exercées sur le sol pendant la durée d'exploitation du projet. Associée à une gestion adaptée de la couverture végétale, cette période pourra favoriser l'amélioration progressive de la structure du sol, le développement de la biodiversité et la reconstitution de la matière organique. A l'issue de l'exploitation de la centrale, la parcelle conservera ainsi son potentiel de reconversion vers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le temps de construction pour ce projet est évalué à entre 2 et 3 mois. Les travaux se décomposent en plusieurs phases : - 1ère phase : préparation du site avec débroussaillage, aplanissement (si nécessaire) et création des pistes ; - 2ème phase : installation de la clôture périphérique et aménagement du chantier de construction (mise en place d'un petit local type algeco) ; - 3ème phase : les éléments de support des panneaux sont acheminés et installés sur le site. Les pieux sont battus ou visés dans le sol. Les modules sont également livrés sur site et fixés sur les structures au fur et à mesure que les systèmes de support sont terminés. En parallèle, les tranchées destinées aux passages des câbles électriques sont creusées et les câbles posés. Dans le même temps, le local technique avec transformateur et poste de livraison est amené, installé sur site et aménagé de sorte à recevoir le matériel électrique (lumière, câblages, etc.). - 4ème phase : Tous les branchements électriques sont effectués (modules-onduleurs, onduleurs-transformateurs, transformateurs-poste de livraison, poste de livraison-local TGBT). - 5ème phase : ENEDIS met sous tension le poste de livraison. Une fois le CONSUEL obtenu pour le poste de livraison et la totalité de l'installation, ainsi que tous les contrats signés avec Enedis, la mise en service de la centrale peut avoir lieu. Le chantier sera conforme à la fois aux dispositions réglementaires applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de la centrale solaire ainsi que l'entretien du terrain d'implantation seront supervisés par une entreprise de maintenance. L'installation sera contrôlée et surveillée à distance via une connexion internet, cependant des visites seront occasionnellement nécessaires pour effectuer des réparations en cas de problèmes ou pour effectuer des contrôles visuels de routine. Cette activité ne sera source que de peu de trafic. À l'issue de la période d'exploitation, la centrale solaire sera intégralement démantelée (y compris les réseaux souterrains, les clôtures et les fondations nécessaires aux postes de transformation et de livraison) pour rendre le terrain dans son état initial. Les délais nécessaires au démantèlement de l'installation sont de l'ordre de 2 mois. Le terrain aura été très peu affecté par la centrale solaire car les activités de terrassement seront très localisées (tranchées, postes de transformation et de livraison). L'ensemble des composants sera recyclé dans des filières spécialisées. Le recyclage des panneaux solaires sera en charge dans la filière spécialisée gérée par l'association européenne SOREN qui dispose d'une filiale en France. Les fabricants d'appareils électroniques seront quant à eux obligés de réaliser à leurs frais le recyclage de leurs produits. Cette mesure concerne également les fabricants d'onduleurs. Les autres matériaux utilisés pour la centrale sont des matériaux de construction plus classiques (acier, aluminium, gravats, béton, câbles électriques) qui sont orientés vers des filières de recyclage classiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

À la suite de la demande d'examen au cas par cas, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux (DP) à la mairie de Pagny-le-Château.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Nombre de panneaux Emprise du projet Emprise projetée des panneaux Hauteur basse / haute des tables	(2511, KWc) (3864, panneaux) (22400, m²) (10 000, m²) (1.1 / 2.79, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LACHAMPAGNY dont la dernière procédure a été approuvée du 21/09/2022. Parcelle classée en ALIX - zone constructible affectée aux activités industrielles

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	L'aire d'étude est incluse au sein d'une ZNIEFF de type II et s'inscrit dans une trame paysagère boisée, agricole et humide (Val de Saône de Pontallier à la Confluence avec le Doubs)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	la ZIP ne satisfait pas aux criteres pedologiques definis par l'arrete du 24 juin 2008 modifie, et n'est pas caracterisee comme zone humide au sens reglementaire du terme.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Un PPRn Inondation a ete prescrit le 26 novembre 2001 sur le bassin de risque de la Saone, et enquete le 1er decembre 2006. Il n'apparait pas comme approuve a ce jour. Aucun PPRT ne ressort pour Pagny-le-Chateau dans
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Une ZPS se situe a 6,4km du site, et deux ZSC a 6,4 et 6.7km du site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	En phase chantier, le projet peut avoir un impact sur la faune/flore. Un seul type d'habitat est recensé : des monocultures de colza à caractère intensif, offrant peu de potentialités pour le développement d'une flore patrimoniale en raison de la forte homogénéité du couvert végétal, des perturbations agricoles régulières, ainsi que de l'absence de strates naturelles diversifiées. Idem pour les insectes et les lézards. Seuls les oiseaux
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est aujourd'hui utilisée pour des cultures céréalières, conduites de manière intensive et sans interruption notable du couvert végétal. Leur intérêt écologique est généralement faible en raison des pratiques agricoles associées. L'état de conservation est mauvais au regard de la naturalité du milieu, caractéristique des systèmes agricoles intensifs. Sur le
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des trafics seront nécessaires pendant la période de construction (environ 4 mois). Une fois celle-ci terminée, le trafic ne sera que très ponctuel sur site pour des opérations de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Une centrale photovoltaïque n'est généralement pas une source de bruit significatif. Les onduleurs peuvent produire un bruit négligeable tel un bourdonnement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses auront lieu durant la phase travaux puisque pour éviter la période de reproduction de la faune, les travaux auront lieu en heure d'hiver. Cette pollution est limitée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La parcelle étudiée correspond à une culture de blé tendre, située au sein d'une trame agricole et boisée. Le site est bordé par une route départementale et une forêt fermée de chênes, ainsi que par plusieurs autres parcelles cultivées (orge, blé tendre, autre oléagineux). Le centre urbain de la commune se trouve au nord-est et une voie ferrée se trouve au sud-est, tous deux situés à environ 500 m du site. Enfin, une société de transport
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les cultures sur site présentent un enjeu écologique faible, offrant peu de potentialités pour le développement d'une flore patrimoniale. En revanche, des enjeux floristiques notables sont présents au niveau du fosse et des marges forestières en limite nord-ouest de ZIP, qui constituent des micro-habitats refuges bénéficiant de conditions plus favorables. La zone constitue un terrain de chasse fonctionnel pour les rapaces diurnes (busards, buse variable, faucon crécerelle) et nocturnes, et une zone d'alimentation pour de nombreux passereaux granivores et insectivores (linotte mélodieuse, moineau domestique, hirondelles) ainsi que pour les espèces migratrices et hivernantes. Le site d'étude présente également des potentialités d'accueil pour les chiroptères, principalement en tant que zones de chasse et de déplacement

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Selon les recommandations du bureau d'étude écologique qui nous a accompagné sur ce projet, voici les mesures d'évitement/réductions que nous respecterons : - ME 01 : Evitement des enjeux de biodiversité : une zone tampon de 5m entre la clôture du futur parc photovoltaïque et les zones à enjeux au nord ouest sera conservée ; - MR 01 : Adaptation des périodes des travaux : les travaux de construction seront donc réalisés sur la période la plus propice et la moins impactante, c'est-à-dire entre début septembre et mi-novembre ; - MR 02 : Mesures relatives aux espèces invasives : diverses mesures sont proposées afin de limiter les risques de développement des espèces exotiques envahissantes ; - MR 03 : Mesures relatives à la pose des câbles électriques : les câbles seront posés dans la foulée de la création des tranchées et ces dernières seront rapidement rebouchées afin d'éviter le piégeage accidentel de la petite faune ; - MR 04 : Balisage et mise en défens des secteurs sensibles au projet : délimiter les emprises du chantier et de baliser les zones à enjeu, afin d'éviter tout risque de destruction ou d'altération en phase chantier. - MR 05 : Limitation de la pollution en phase travaux ; - MR 06 : Favoriser les fondations type pieux afin de limiter l'impact environnemental, faciliter le démantèlement futur et préserver la structure du sol ; - MR 07 : Maintien des continuités écologiques pour la petite faune : les clôtures autour de l'emprise du projet seront pourvues de passes à faune d'environ 20 cm sur 20 cm afin de favoriser le déplacement de la petite faune ; - MR 08 : Passage d'un expert écologue avant le démarrage des travaux : cela permettra de déterminer la présence d'espèces floristiques et faunistiques à enjeu, avant le démarrage des travaux, afin d'éviter tout impact

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été développé par les équipes d'Elmy, ayant une charte environnementale en interne. Ainsi, le pré-diagnostic est systématiquement réalisé par un bureau d'études écologie. Les études réalisées ont permis de montrer que l'impact de la centrale sur son environnement est modéré, et facilement réduit avec des mesures simples à mettre en œuvre. Les recommandations seront donc prises en compte pour éviter et réduire cet impact au maximum. À nos yeux, il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)